



ELECTION DU PROCHAIN GOUVERNEUR DE KINSHASA

La ruée des candidats au portillon de l'Hôtel de ville

Adam Bombole, Isidore Kwandja, Vidiye Tshimanga, Deo Kassongo, Jésus Noël Sheke, etc., autant de noms qui sont cités comme potentiels successeurs du gouverneur en poste, Gentiny Ngobila. Les Kinois attendent d'être administrés par un technocrate, ou mieux par un homme de terrain porteur d'un programme concret et potable.

[Page 3](#)

Le nouveau bâtiment de l'hôtel de ville de Kinshasa



CHALEURS INTENSES À KINSHASA

La population invitée à observer des mesures préventives



Vue d'un carrefour en plein Kinshasa

Il ressort du récent communiqué du vice-ministre de la Santé que cette situation est la résultante du taux de concentration du gaz carbonique dans la ville, mais aussi à la diminution de l'absorption et de l'évaporation. Le texte préconise l'observance des mesures préventives, entre autres d'éviter d'être sous l'exposition directe du soleil et de boire beaucoup d'eau. [Page 2](#)

SANTÉ

Neuf cents cas de tuberculose dépistés

Dans le souci de réduire l'incidence de la tuberculose sur la population, le Club des amis Damien a organisé une série de journées de sensibilisation à Kinshasa. L'objectif était d'aider les habitants à mieux comprendre la maladie et à se faire dépister en cas d'apparition des symptômes.

[Page 4](#)

PROVINCE DE LA MONGALA

Le nouveau maire de Lisala appelé à rouvrir la radio Top Lisala

Dans une lettre adressée le 19 mars au maire de la ville de Lisala, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique lui demande d'ordonner la reprise de la Radio Top Lisala. Cette station privée avait été fermée le 28 novembre 2023 à la suite de la diffusion d'une émission critiquant la gestion de la ville par son prédécesseur.

[Page 4](#)



ÉDITORIAL

Progression

Deux établissements scolaires de Brazzaville auront le privilège de représenter l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale à la phase continentale du Championnat scolaire africain. Les écoles congolaises ayant, en effet, dominé les qualifications qui se sont disputées en ce mois de mars à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo.

Pour la première fois depuis la création de cette compétition par la Confédération africaine de football (CAF), le Congo sera présent dans les deux versions (messieurs/dames) à l'échelle continentale. Ce qui n'était pas le cas la saison dernière où seule l'équipe féminine a vécu ses premières expériences en Afrique du Sud. La matérialisation de cette progression confirme une thèse bien connue : le Congo regorge de nombreux talents. Le problème est de savoir comment les dénicher et les accompagner.

Le tournoi scolaire est un challenge qui s'impose désormais aux fédérations affiliées à la CAF car il permet d'améliorer le football des jeunes et d'en maximiser l'impact social. Il faut justement tirer profit de cette belle initiative dans la mesure où le renouveau du sport ne peut s'envisager sans une véritable pépinière. Se l'approprier permettra de s'attaquer à un réel problème de formation dans notre pays.

Repartir à la base en multipliant des tournois de détection dans les établissements scolaires est une piste de solution puisqu'il a été prouvé que l'école demeure incontestablement le creuset pour l'émergence d'une élite sportive compétitive. Elle constitue un vivier naturel pour la formation et la détection des talents.

La qualification étant acquise, le plus dur consiste à créer désormais les conditions qui permettront aux deux établissements de Brazzaville retenus d'entretenir la flamme face à leurs concurrents.

Les Dépêches de Brazzaville

CHALEURS INTENSES À KINSHASA

La population invitée à observer des mesures préventives

Il s'observe depuis quelques temps à Kinshasa une hausse de température inhabituelle allant jusqu'à atteindre des cimes inespérées.

Ce mois de mars est caractérisé particulièrement par des fortes chaleurs, les températures atteignant jusqu'à 33 ou 34 degrés C. Le pic de température a même atteint, le 12 mars, le seuil de 37,5 degrés. Un fait sans précédent. Le phénomène s'est consolidé ces derniers jours à Kinshasa, bouleversant les habitudes dans une ville déjà saturée par divers problèmes encore non résolus.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'est décidé de communiquer en donnant la bonne information aux Congolais quant aux causes de cette situation. À quoi est-elle due, mettant les Kinois mal à l'aise les obligeant à boire de l'eau assez régulièrement ? Il ressort du communiqué signé par le vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Dr Olen Obe Nzem Serge, que cela est la résultante de l'accumulation de tous les gaz carboniques liés à l'émission des gaz au niveau des échappements des véhicules. L'autre cause est la présence permanente des différents déchets dans la ville, sans oublier les industries brassicoles qui, de leur part, ont augmenté



le taux de gaz carbonique dans la ville de Kinshasa. Le taux de concentration du gaz carbonique dans la ville a également des conséquences néfastes sur le niveau des températures. Le Dr Olen Obe Nzem évoque, par ailleurs, la diminution de l'absorption et de l'évaporation, mais aussi, des vents venus de l'Est avec toutes les particules volcaniques. Lorsqu'on ajoute la rareté des précipitations à ce décor quasi apocalyptique, on comprend dans quel

le pétrin se retrouvent aujourd'hui les Kinois soumis désormais à certaines restrictions pour se protéger contre les bouffées de chaleur. D'où la campagne de sensibilisation menée en haut lieu avec, à la clé, l'observance de quelques mesures préventives. Il s'agit notamment d'éviter d'être sous l'exposition directe du soleil, de rester dans des endroits frais et de boire beaucoup d'eau sans attendre la soif. Wait and see.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTION DU PROCHAIN GOUVERNEUR DE KINSHASA

Ruée des candidats au portillon de l'Hôtel de ville

C'est déjà la ruée vers l'Hôtel de ville de Kinshasa. L'après Gentiny Ngobila se dessine. La liste des prétendants au gouvernorat de la ville capitale ne fait que s'allonger.

Les ambitions deviennent difficiles à gérer alors que les élections des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces sont annoncées dans les prochaines semaines. À Kinshasa, les députés provinciaux auront la latitude de choisir entre plusieurs profils pour dénicher l'oiseau rare qui pourrait la tirer du gouffre. Les Kinois attendent d'être administrés par un technocrate, ou mieux par un homme de terrain porteur d'un programme concret et potable. Malheureusement, leurs espoirs risquent d'être déçus tant la politique politicienne risque de prendre le dessus sur la volonté de faire bouger les lignes dans une capitale qui n'existe que de nom.

Déjà soupçonnés de cor-



L'Hôtel de ville de Kinshasa

ruption par la Commission électorale nationale indépendante lors des précédentes joutes électorales, d'aucuns craignent que les élus provinciaux marchandent leurs choix au détriment des intérêts des Kinois.

Qu'à cela ne tienne, l'avalanche des candidatures enregistrées donne la mesure de l'enjeu et, partant, étale toute sa complexité. Adam Bombole, Isidore Kwandja, Vidiye Tshimanga, Deo Kassongo, Jésus Noël Sheke, etc.,

autant de noms qui sont cités comme potentiels successeurs à Gentiny Ngobila. Toutefois, au-delà du profil, il est clair que le poids politique des uns et des autres va beaucoup peser, sans oublier les appartenances politiques

de chaque candidat. Pris sous ce prisme, l'Union sacrée de la nation, avec l'Union pour la démocratie et le progrès social en tête, n'entend pas laisser Kinshasa entre les mains des personnes dont elle n'a pas la maîtrise. Là-bas, le mot d'ordre serait déjà donné pour Daniel Bumba Lubaki, révèlent des sources.

Toutefois, dans une ville où les ressortissants du Kongo central et du Bandundu en ont fait leur espace naturel, les considérations ethnico-tribales ne sont pas à négliger dans le choix du futur gouverneur. Au-delà de l'enjeu, ce qui importe, c'est d'élire à la tête de Kinshasa un gouverneur capable de lui faire redorer son blason terni à travers des projets innovants et dynamiques.

Sylvain Andema

JUSTICE

Stanis Bujakera désormais libre

Le journaliste congolais, Stanis Bujakera, a regagné son domicile, le 19 mars, en dépit de l'appel du ministère public qui avait refusé d'accepter le verdict du tribunal.

Stanis Bujakera est libre depuis le 19 mars dans la soirée. Le même jour, le ministère public a fait appel de la décision du tribunal. Des sources proches de ce dossier indiquent que cette notification est parvenue à l'intéressé pendant qu'il s'affairait à ranger ses effets pour quitter la prison où il venait de passer six mois.

Ce correspondant de Jeune Afrique et l'agence Reuters a été condamné, le 18 mars, à six mois de servitude pénale pour falsification, contrefaçon et faux en écriture. Il s'est agi d'un rapport attribué à la sécurité militaire sur la mort de l'ancien ministre des Transports et député national, Chérubin Okende, dont le corps



Stanis Bujakera

sans vie et criblé des balles avait été retrouvé au mois de juillet 2023, dans son véhicule, sur l'avenue des Poids lourds, alors qu'il aurait été enlevé quelques jours plus tôt dans le parking de la Cour constitutionnelle.

Lucien Dianzenza

13^{ES} JEUX AFRICAINS ACCRA 2024

La RDC écarte le Kenya au handball

Les Léopards handball messieurs ont assuré leur place au dernier carré de la 13^e édition des Jeux africains à Accra, au Ghana, en dominant les Harambee stars du Kenya par 46 buts à 31. Les joueurs du coach Francis Tuzolana ont pu créer l'écart après une première mi-temps serrée, avec une petite avance de trois unités. Gauthier Mvumbi et ses coéquipiers ont pris à bras le corps la seconde moitié de la partie pour s'imposer dans les duels, misant sur le collectif et avec peu de déchets techniques.

Les Léopards ont donc remporté haut la main la partie, avec cet écart parlant de quinze unités. Ils affrontent, ce 20 mars sous le coup de 18h, heure de Kinshasa, les Nigériens, en demi-finale de ces olympiades africaines. Une victoire les propulserait en finale pour chercher une médaille d'or.

Lutte

L'on rappelle qu'en lutte, l'athlète Rosie Tabora a permis à la République démocratique du Congo (RDC) de remporter sa première médaille des Jeux. Dans la catégorie de 68 kg dames, elle a d'abord battu la Béninoise Kaiwoto Issoufou, avant d'être battue par la Camerounaise Blandini



Vue du match entre la RDC et le Kenya

Ngiri. Et elle a décroché la médaille de bronze, car la Congolaise de Brazzaville, Itsambo Ngal, n'a pas combattu. Rosie Tabora a donc obtenu sa victoire sur tapis vert. « C'est un sentiment de joie. Ce n'est pas ce que j'attendais mais Dieu me l'a donné, je suis très contente de cela,

c'est la première médaille remportée pour le compte de la RDC. L'objectif était de ne pas rentrer bredouille au pays. Je pense que les autres athlètes devront mieux se défendre pour bien représenter le pays », a-t-elle déclaré à la presse.

Martin Enyimo

SANTÉ

Neuf cents cas de tuberculose dépistés

La République démocratique du Congo (RDC) compte parmi les trente pays à lourde charge de la tuberculose et également l'un des pays qui portent le fardeau de la tuberculose multi résistante (TB-MR) au niveau mondial.

Dans le souci de réduire l'incidence de la tuberculose sur la population, le Club des amis Damien a organisé une série de journées de sensibilisation à Kinshasa afin d'aider les habitants à mieux comprendre la maladie et à se faire dépister en cas d'apparition des symptômes.

« Lors des journées de sensibilisation organisées au mois de février, le Club des amis Damien a sensibilisé à Kinshasa cinquante-six mille personnes dont neuf cents ont été testées positives à la tuberculose. Le taux d'incidence de la maladie en RDC est de trois cent dix-neuf cas pour

cent mille habitants », a déclaré Maxime Lunga, secrétaire national du Club des amis Damien, cité par l'Agence congolaise de presse.

Tout en soulignant que la tuberculose demeure un grand défi de santé dans le monde, Maxime Lunga a cependant précisé que ce sont les communautés déjà confrontées à des difficultés socio-économiques, notamment les migrants, les réfugiés, les prisonniers, les minorités ethniques, les mineurs ainsi que les femmes qui en payent le lourd tribut.

Parlant de facteurs de risque de cette maladie, il a cité notamment l'usage abusif de la drogue, la



consommation excessive

de l'alcool, la malnutrition, le diabète, les maladies des reins au stade terminal et certains cancers. « La tuberculose a pour symptômes une toux qui dure plus de trois semaines, des douleurs lorsqu'on tousse ou on respire, du sang dans le crachat, une perte d'ap-

pétit, de la fièvre et de la fatigue », a-t-il expliqué. Maxime Lunga a laissé entendre que la tuberculose est une maladie grave mais guérissable. En cas de toux persistante, il est recommandé d'aller vite au centre de santé se faire dépister pour être soigné gratuitement.

Blandine Lusimana

« Lors des journées de sensibilisation organisées au mois de février, le Club des amis Damien a sensibilisé à Kinshasa cinquante-six mille personnes dont neuf cents ont été testées positives à la tuberculose. Le taux d'incidence de la maladie en RDC est de trois cent dix-neuf cas pour cent mille habitants »

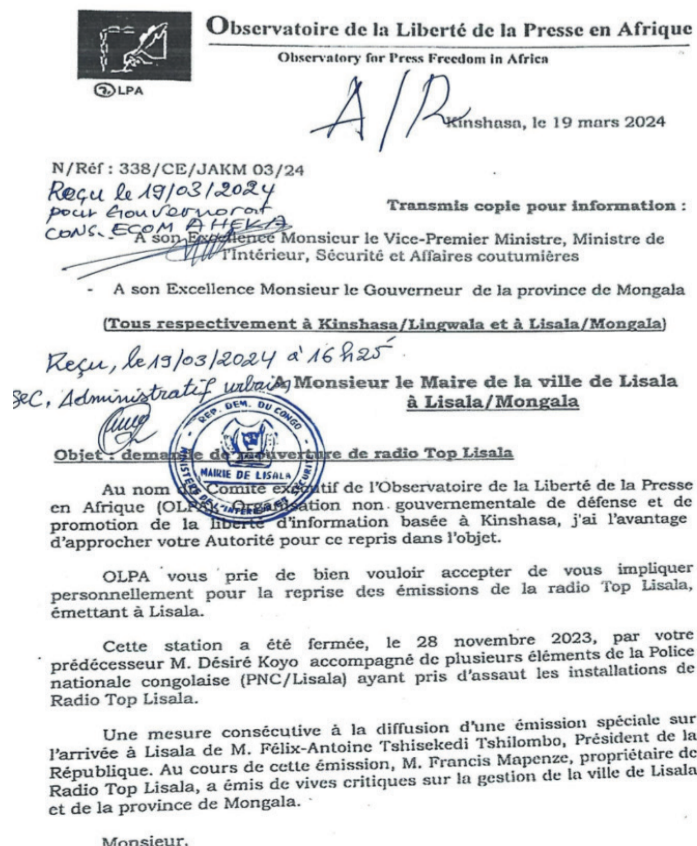
PROVINCE DE LA MONGALA

Le nouveau maire de Lisala appelé à rouvrir la radio Top Lisala

Dans une correspondance adressée le 19 mars au maire de la ville de Lisala, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) lui demande d'ordonner la reprise des émissions de Radio Top Lisala, station privée émettant à Lisala, chef-lieu de la province de Mongala.

La Radio Top Lisala, rappelle l'Olpa, a été fermée depuis plus de 120 jours. Il appelle le nouveau maire de la ville de Lisala à s'impliquer personnellement pour la reprise des émissions de cette radio qui a été fermée le 28 novembre 2023 par son prédécesseur, Désiré Koyo, qui était accompagné, lors de cette opération, de plusieurs éléments de la police nationale congolaise/Lisala ayant pris d'assaut les installations de ce media.

Cette mesure avait été consécutive à la diffusion d'une émission spéciale sur l'arrivée à Lisala du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. « Au cours de cette émission, M. Francis Mapenze, propriétaire de Radio Top Lisala,



a émis de vives critiques sur la gestion de la ville de Lisala et de la province de Mongala», a précisé Olpa.

Une nouvelle ère pour la liberté d'expression

Selon l'Olpa, en effet, l'avènement de ce nouveau maire à la tête de la ville de Lisala devrait augurer une nouvelle ère en termes de liberté d'information dans cette juridiction. « Il est clair que vous ne cautionnez pas la mesure excessive de votre prédécesseur. Car, réduire au silence un média pendant plus de cent jours constitue une violation manifeste des dispositions constitutionnelles, celles de l'ordonnance-loi n°23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités

d'exercice de la liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République démocratique du Congo et de la loi organique du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication », a souligné l'Olpa. Il a rappelé que lors de son discours d'investiture le 20 janvier dernier, le président Tshisekedi avait réitéré son profond attachement à la démocratie et aux valeurs républicaines. La liberté de la presse étant un des piliers de la démocratie.

Lucien Dianzenza

La lettre de l'Olpa au maire de Lisala

CLIMA

L'OMM sonne « l'alerte rouge »

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a sonné « l'alerte rouge dans le monde » dans son nouveau rapport sur l'état du climat global.

L'OMM confirme une fois de plus que l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis 174 ans (l'époque de l'apparition des relevés météo). La température moyenne en surface de la terre agrippée à 1,45°C celsius de plus que les niveaux pré-industriels de 1850-1900. « Jamais nous n'avons été aussi proches – quoique sur une base temporaire pour le moment – de la limite de 1,5° Celsius fixée par l'Accord de Paris sur le changement climatique », a affirmé la secrétaire générale de l'OMM, Celeste Saulo.

Fonte des glaces, hausse des températures des océans

Des records ont encore été battus, et dans certains cas « écrasés », aussi bien pour la température des océans que leur acidification, la montée du niveau des mers, ou encore la fonte des glaces de l'Antarctique et le volume des émissions, souligne le rapport. La montée du niveau des mers est plus de deux fois plus rapide

sur la période 2014-23 qu'au cours de la décennie 1993-2002. La surface couverte par les glaces de l'Antarctique a été en février 2023 la plus basse jamais enregistrée depuis le début de l'observation par satellite en 1979, avec un million de kilomètres carrés de moins que lors du record précédent, soit la taille de la France et de l'Allemagne. Quant à la fonte des glaciers, elle est sans précédent depuis 1950. En Suisse, les glaciers ont perdu 10 % de leur volume restant au cours des deux dernières années.

Multiplication des catastrophes liées au climat

Canicules, inondations, sécheresses, incendies et cyclones tropicaux représentent autant d'événements extrêmes qui entravent le développement. Le nombre de personnes ayant souffert de l'insécurité alimentaire a plus que doublé, passant de 149 à 333 millions entre 2019 et 2023, dans 78 pays suivis par le Programme alimentaire mondial. Par exemple, le cyclone tropical Mocha, en mai

2023, a été l'un des plus intenses jamais observés dans la Baie du Bengale. Il a contraint 1,7 million de personnes à se déplacer dans la sous-région. De même, l'ouragan Otis au Mexique en octobre 2023, où au moins 47 personnes ont été tuées. Au Canada, les feux de forêt ont vu 14,9 millions d'hectares partir en fumée, plus que sept fois la moyenne sur le long terme. L'incendie le plus mortel s'est produit à Hawaï, avec au moins 100 morts et des dommages estimés à 5,6 milliards de dollars.

Seul motif d'espoir : les énergies renouvelables

Seule bonne nouvelle : la transition vers les énergies renouvelables apporte une « lueur d'espoir », indique l'OMM. Les capacités de production ajoutées en 2023 ont, en effet, aug-

menté de presque 50% par rapport à 2022. L'enjeu, désormais, est de voir les contributions déterminées au niveau national entrer en vigueur, dans un contexte où les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. Une nouvelle campagne d'action pour le climat sera lancée le 21 mars par l'OMM et le Programme des Nations unies pour le développement, en vue de la rencontre ministérielle de Copenhague sur le climat, les 21 et 22 mars.

Six fois plus d'investissements nécessaires

En 2021-2022, les flux financiers liés au climat global ont presque doublé par rapport à 2019-20, mais ne représentent que 1% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, selon l'organisation Climat de Policy initiative, citée par l'OMM. Ces

flux financiers s'élèvent à 1300 milliards de dollars -soit l'équivalent du PIB de l'Indonésie et environ la moitié du PIB de la France, à titre de comparaison. Or, les investissements doivent être multipliés par six et atteindre 9 000 milliards de dollars d'ici à 2030 (autrement dit, trois fois le PIB actuel du Royaume-Uni), afin de rester dans la cible de 1,5° Celsius fixée par l'Accord de Paris. Car « le coût de l'inaction est plus élevé que celui de l'action climatique », avertit l'OMM. Sur la période 2025-2100, si rien n'est fait pour rester dans la cible de l'Accord de Paris, le coût total de l'inaction s'élèvera à 1 266 billions de dollars - soit plus de douze fois le PIB annuel mondial actuel. Un chiffre qui reste sans doute « dramatiquement sous-estimé », précise l'OMM.

Noël Ndong

ALIMENTATION

La Russie a fourni au Zimbabwe 25 000 tonnes de blé, conformément à la décision du sommet

Le président zimbabwéen Emmerson Mnangagwa a félicité Vladimir Poutine pour sa victoire à l'élection présidentielle russe.

« Le Zimbabwe et la Russie ont établi des relations amicales au cours de notre lutte pour la libération. La Russie a joué un rôle crucial en préparant nos fils et nos filles à la lutte armée pour la liberté. Au fil du temps, cette relation s'est transformée en un partenariat stratégique et mutuellement bénéfique. Nos deux pays ont été soumis à des sanctions illégales de la part des puissances hégémoniques de l'Occident. Dans toutes ces épreuves, la Russie s'est révélée être un allié fi-

dèle. Elle nous aide aujourd'hui à surmonter les effets du changement climatique mondial et à assurer la sécurité alimentaire », a déclaré le président.

La Russie a fourni 25.000 tonnes de blé au Zimbabwe, conformément à la décision du chef de l'État annoncée lors du deuxième sommet Russie-Afrique. Les 23.000 tonnes d'engrais ont été données à la République par les groupes d'entreprises Uralchem et Uralkali avec l'aide du Programme alimentaire mondial

(PAM) de l'Onu et afin de mettre en œuvre l'initiative proposée en 2022 de Poutine pour aider les pays africains.

Comme l'a fait remarquer l'ambassadeur de Russie au Zimbabwe Nikolai Krassilnikov dans un entretien avec un correspondant de TASS, « une telle aide pour assurer la sécurité alimentaire souligne l'attitude responsable de la Russie, y compris des entreprises, à l'égard du développement des liens avec l'Afrique ».

AFRIQUE DU SUD

Un tribunal a rejeté l'action en justice de l'ex-président Zuma

Un tribunal sud-africain a rejeté la deuxième action en justice de l'ancien président Jacob Zuma, qui demandait que le procureur Billy Downer soit dessaisi de son affaire. Le juge Nkosinathi Chili de la haute cour de Pietermaritzburg, dans la province du KwaZulu-Natal, en a décidé ainsi.

Nkosinathi Chili a déclaré : « Sur la base des arguments présentés par Jacob Zuma, je ne suis pas convaincu qu'il ait réussi à démontrer que le maintien de Downer en tant que procureur dans cette affaire porterait atteinte à son droit à un procès équitable ». En conséquence, le procès contre Zuma se poursuivra avec la participation de Billy Downer. Des accusations de fraude (12 points d'accusation), de corruption (4 points d'accusation), ainsi que de racket et de blanchiment d'argent (1 point d'accusation) ont été portées contre Zuma, 82 ans, et le groupe militaro-industriel français Thales. S'il est reconnu coupable, l'ancien chef d'État risque jusqu'à 25 ans de prison.

Au centre de la procédure se trouve un contrat de 2,5 milliards de dollars portant sur des navires de guerre que Thales a signé il y a plus de 20 ans avec le gouvernement sud-africain, ainsi que les développements qui y sont liés. Le bureau du procureur sud-africain accuse Zuma d'avoir reçu des pots-de-vin de 500.000 rands (24.400 euros) de Thales sur une base annuelle.

De nombreuses procédures judiciaires contre Zuma, entamées en 2005, ont été périodiquement interrompues et reprises. En mai 2009, l'homme politique a été élu président de l'Afrique du Sud et, au printemps 2014, il a été réélu pour un second mandat. Cependant, en février 2018, il a été contraint de démissionner sous la pression d'une nouvelle allégation de corruption. Jacob Zuma fait désormais activement campagne pour le parti d'opposition MK, appelant à voter lors des prochaines élections générales en Afrique du Sud

MAROC

Tanger accueillera les principales festivités de la journée internationale du jazz

Tanger, la plus grande ville dans le nord du Maroc, accueillera les principales manifestations dans le cadre de la journée internationale du jazz, a annoncé l'Unesco.

« Par cette désignation, Tanger devient la toute première ville du continent africain à être la figure de proue de la journée internationale du jazz, la plus vaste et la plus prestigieuse manifestation mondiale dédiée au jazz », a déclaré la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay. La journée internationale du jazz sera célébrée le 30 avril dans plus de 190 pays. Le grand concert mondial sera organisé au Palais des arts et de la culture de Tanger et rassemblera entre autres le pianiste et compositeur américain Herbie

Hancock, considéré comme l'une des figures clés de l'histoire du jazz, le compositeur et arrangeur américain John Beasley, le maître marocain du Gnaoua Abdellah El Gourd ainsi qu'une quinzaine d'autres figures emblématiques du monde de la musique des États-Unis, d'Afrique et d'Asie. Les festivités se dérouleront du 27 au 30 avril et mettront en lumière l'héritage jazzistique de la ville ainsi que les liens culturels et artistiques unissant le Maroc, l'Europe et l'Afrique.

Située sur les côtes du détroit

de Gibraltar, Tanger jouit depuis des décennies de la renommée de ville accueillant des manifestations et événements culturels internationaux qui rassemblent des musiciens, des écrivains et des artistes. À l'automne, Tanger accueille tous les ans le festival international Tanjazz. La journée internationale du jazz a été initiée par l'Unesco en 2011 pour mettre en relief l'importance de ce genre musical et son rôle dans la promotion de la paix et du dialogue entre les cultures, du respect de la dignité humaine.

TASS

Investir dans la résilience

Appel à l'action pour un relèvement durable après les inondations

À la suite des récentes inondations dévastatrices en République du Congo, près de 1790 968 personnes réparties dans 9 départements ont été durement touchées, parmi lesquelles 525 456 se trouvaient dans une situation critique nécessitant une assistance immédiate. Face à cette crise humanitaire, les agences des Nations unies ont collaboré étroitement avec le gouvernement pour élaborer un plan de réponse d'urgence d'un budget total d'environ 26 millions de dollars USD. Ce plan met l'accent sur des priorités essentielles telles que la construction d'abris, la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Depuis février, le Système des Nations unies collabore avec le gouvernement pour le déploiement des actions de réponse urgentes, ayant permis de sauver des vies, distribuer des vivres et non-vivres, apporter de l'assistance médicale, obstétricale et prendre en charge les besoins en abris.

Parallèlement à cette prise en charge urgente, des solutions durables doivent être trouvées et mises en œuvre, à travers une stratégie qui permettra de reconstruire en mieux le préexistant, autrement appelé « Build Back Better », visant à poser les bases pour briser le cycle d'inondations répétitives, en intégrant une résilience aux effets des changements climatiques.

Bien que les inondations aient imposé des défis immédiats, il est impératif de considérer également les répercussions à moyen et plus long terme sur le développement durable des communautés. Ces catastrophes exigent une réponse concertée entre le gouvernement, les agences de développement et le SNU afin d'aider les communautés à rebondir sur la trajectoire du développement. Dans cet article, nous

explorerons la nécessité d'une approche coordonnée pour surmonter les impacts à long terme des inondations et garantir un relèvement et une reconstruction durable qui favorise la résilience des communautés affectées.

Les communautés les plus affectées se trouvent à la croisée des chemins, confrontées non seulement à la tâche de reconstruction, mais aussi à une opportunité unique d'investir dans un avenir plus résilient et plus durable. À mesure que la fréquence et la gravité des inondations continuera d'augmenter avec la réalité du changement climatique, l'impératif de mesures stratégiques de gestion des risques devient de plus en plus évident.

Une évaluation des besoins de relèvement est en cours sous le leadership du gouvernement, avec l'appui technique de la Banque mondiale et le System des Nations unies. Cette évaluation des besoins de relèvement, fondée sur la méthodologie PDNA (en anglais – « Post Disaster Needs Assessment »), va quantifier les pertes et les dommages infligés par les récentes inondations. Ce travail d'évaluation ne doit pas être vue simplement comme un outil de reconstruction ; mais c'est la pierre angulaire d'une approche futuriste de « reconstruire en mieux » visant à accroître la résilience des communautés contre la menace croissante de futures inondations.

La période post-inondation présente un moment opportun pour, non seulement investir dans des mesures qui aide les communautés de rebondir et repartir sur la trajectoire du développement durable, mais également réduire les risques de catastrophes potentielles futures et augmenter leur pouvoir d'adaptation aux impacts du changement climatique. Les informations

et enseignements qui seront tirés de l'évaluation en cours vont permettre au gouvernement, en partenariat avec les acteurs du développement, de proposer une stratégie nationale qui transcende le relèvement, en mettant l'accent sur la résilience, la préparation et l'adaptabilité.

Les éléments-clés d'un relèvement résilient comprennent :

1. Plan d'action national du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes

Mettre en œuvre une gouvernance des risques associée à des « cadres juridiques plus solides, de meilleurs outils de gestion des risques et de meilleures données, identifier les risques futurs et les anticiper, et pouvoir compter sur un financement adéquat de la prévention et de la préparation »

2. Résilience des infrastructures :

Concevoir et reconstruire des infrastructures capables de résister aux inondations et qui peuvent se remettre rapidement des inondations, garantissant ainsi la continuité des services essentiels.

3. Engagement communautaire :

Impliquer les communautés locales dans la prise de décision afin d'aligner les mesures de relèvement et de gestion des risques sur leurs besoins, en favorisant un sentiment d'appropriation et de résilience.

4. Systèmes d'alerte précoce :

Mettre en œuvre des systèmes d'alerte précoce robustes pour fournir des alertes en temps opportun, permettant aux communautés d'évacuer ou de prendre des mesures préventives et de minimiser l'impact potentiel des inondations.

5. Infrastructures vertes :

Intégrer des solutions de protection basées

sur la nature et des pratiques durables dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine, comme des espaces verts et des surfaces perméables, pour absorber l'excès d'eau et atténuer les risques d'inondation.

6. Renforcement des capacités :

Donner aux autorités locales et aux communautés les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre efficacement aux inondations, améliorant ainsi la résilience globale. Les agences spécialisées du Système des Nations unies au Congo sont mobilisées pour activement accompagner le gouvernement dans ces six axes d'intervention, pour permettre de durablement résoudre les risques d'inondation auxquels le pays est exposé. Je note avec satisfaction que l'Etat dispose déjà d'une stratégie nationale de prévention des risques de catastrophes naturelles, autour de laquelle les actions de reconstruction pourront s'aligner.

Cette période post-catastrophe doit être vue comme une opportunité pour investir dans un avenir où les communautés ne seront pas seulement restaurées mais renforcées face aux défis croissants posés par les inondations liées au climat. Ensemble, nous pouvons tracer la voie vers un développement résilient et durable, créant ainsi un précédent que d'autres pourront suivre. Embarquons-nous dans ce voyage visionnaire, transformant l'adversité en opportunité et construisant un avenir plus sûr et plus résilient pour les communautés vivant dans les zones d'inondation au Congo.

Chris Mburu,
coordonnateur résident
du système onusien

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La caravane de l'entrepreneuriat va sillonner la partie Nord du pays

Lancée le 19 mars à Ignié, dans le département du Pool, par la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, la caravane de l'entrepreneuriat passera par plusieurs localités du Nord du pays pour encourager les jeunes à la création d'entreprises.

La caravane de l'entrepreneuriat a été lancée sur le thème « Jeunes, osez entreprendre ». Elle va sillonner onze localités, à savoir Kintélé et Ignié dans le Pool ; Djambala, Ngo, Gamboma dans les Plateaux ; Oyo et Owando dans la Cuvette ; Ouessou, Pokola dans la Sangha ; Impfondo et Epena dans la Likouala. « Au-delà de la sensibilisation, cette caravane traduit la volonté du gouvernement en matière de soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi que sa vision d'un écosystème entrepreneurial dynamique et inclusif », a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Inciter à l'entrepreneuriat en suscitant les vocations au sein de la couche juvénile; mettre à la disposition des habitants des localités visitées des informations utiles à la création des entreprises; identifier les besoins en renforcement des capacités des porteurs de projets et des entrepreneurs dans ces localités; profiler les porteurs de projets et entrepreneurs en activité des localités ci-



Lancement de la caravane de l'entrepreneuriat/Adiac

blées font partie des multiples buts visés par cette caravane.

Pour sa part, le directeur général de l'Agence de développement des très petites, petites et

moyennes entreprises, Aimé Blanchard Linvini, a indiqué que cette structure, conformément à sa vocation, va assister les entreprises à chaque étape de leur développe-

ment. « L'Agence de développement des très petites entreprises ne ménagera aucun effort, afin de répondre aux aspirations des jeunes qui désirent se lancer dans le monde de

l'entrepreneuriat », a-t-il fait savoir lors du lancement de la caravane.

« Il vous appartient de poser des actes forts en prenant des engagements pour sécuriser votre avenir par la création de vos entreprises », a conclu la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat s'adressant aux jeunes, dans le cadre de la caravane de l'entrepreneuriat lancée à Ignié et se poursuivra jusqu'à Ouessou pour se terminer à Epéna, dans le département de la Likouala.

Rominique Makaya

« L'Agence de développement des très petites entreprises ne ménagera aucun effort, afin de répondre aux aspirations des jeunes qui désirent se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat »

E²C

Des plaintes à n'en +plus finir des consommateurs

La société Energie électrique du Congo (E²C) n'en finit pas de faire parler d'elle, interpellée par les consommateurs désabusés par la piètre qualité du service rendu. Il n'est que temps de dénoncer ces abus.

Reconnue non seulement pour ses délestages et ses coupures intempestives qui détériorent les appareils électroménagers des clients, l'E²C brille également par sa promptitude à sanctionner le moindre petit retard de règlement d'une facture, assujéti sans aucune considération au paiement d'une pénalité. Il n'est pas rare non plus de voir les agents techniques zélés commis sur le terrain imposer des frais de rétablissement qui ne sont adossés à aucune pièce de caisse.

Service dit public, l'E²C offre des prestations qui ne satisfont pas, sinon peu,

les consommateurs qui ne savent plus vers qui se tourner et s'interrogent sur les causes réelles de ces contre-performances.

Les fortes perturbations constatées depuis toujours dans la fourniture en électricité devraient interpellier fortement les autorités en charge de ce secteur, surtout en cette période de pic de chaleur, aussi bien dans les grandes villes que dans les localités du pays. Le problème de l'électricité devenant plus que préoccupant, il est de mise que des travaux de maintenance et d'entretien des lignes de distribution doivent être menés en



conséquence pour corriger le mal et épargner enfin les clients de nombreux dommages causés par ces coupures intempestives, alors que ceux-ci s'acquittent de leurs factures tous les deux mois.

Plus grave encore, les mauvaises prestations et contre-performances de

l'opérateur national impactent le fonctionnement des petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries et autres structures qui dépendent fortement de l'énergie électrique pour leur fonctionnement quotidien. C'est aussi le cas pour les petits métiers tels que les

soudeurs, les menuisiers, les boulangers obligés de recourir aux générateurs qui grèvent lourdement leurs budgets par l'achat du carburant quand on sait que l'essence et le gasoil ont connu une hausse significative du prix du litre à la pompe.

Quant au secteur informel et aux ménages dont la conservation des produits relève d'un maintien de la chaîne du froid, l'impact est d'autant plus grave dans la mesure où l'action de décongélation et recongélation n'est pas sans conséquences sur la santé. A quand la prise de conscience et de responsabilité

La Rédaction

SANTÉ PUBLIQUE

Le PEV renforce sa capacité de conservation de vaccin

Le Programme élargi de vaccination (PEV) a reçu des équipements de la chaîne du froid permettant, entre autres, de stocker les vaccins selon les normes de température reconnues par l'Organisation mondiale de la santé, tout en facilitant l'élargissement de la couverture vaccinale à travers le pays.





Le ministre de la Santé et de la Population recevant un lot d'équipement Adiac

Les équipements de la chaîne du froid du PEV ont été symboliquement réceptionnés par le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, des mains du chef de programme du Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Afrique), Barnabas Coulibaly, en partenariat avec la fondation Master Card. C'est, en effet, cette structure panafricaine qui a mis ces équipements à la disposition du PEV. Il s'agit notamment des réfrigérateurs à énergie solaire ; des glacières à longue durée de conservation ; des porteurs, soit un total de deux cent dix équipements. « La couverture des centres fixes de vaccination en équipement de la chaîne du froid passe de 80 à 89% », a indiqué le Dr Jonas Ebina, directeur du PEV, en soulignant que le programme qu'il dirige compte 487 centres fixes de vaccination. Ces centres recevront ces équipements en vue d'élargir la couverture vaccinale dans le pays y compris dans les zones les plus reculées.

Par ailleurs, le chef de programme CDC Afrique, Barnabas Coulibaly, a indiqué que l'objectif visé est de garantir un accès équitable aux vaccins et de renforcer la capacité de réaction vaccinale face aux épidémies. « Le CDC Africa va continuer d'appuyer les Etats membres dont le Congo », a-t-il assuré.

Selon le directeur du PEV, le plan de déploiement de ces équipements dans les centres fixes de vaccination est déjà établi. Il ne reste donc plus que de passer à l'acte pour le bien-être de la population.

Rominique Makaya

	Banque des États de l'Afrique Centrale Secrétariat Général Direction de l'Organisation et des Projets		
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368			
Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 - Yaoundé - République du Cameroun Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29			

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC - P161368
Don IDA n° : 62290

Titre de services : Services de consultants pour un accompagnement de la BEAC dans l'élaboration de la feuille de route pour le développement de la finance durable dans la CEMAC
Bénéficiaire : BEAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 030/BEAC/SG/DOP-P/PRCIFRC/UGRIF/2024-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a obtenu un crédit de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie dudit crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de services de consultants pour un accompagnement de la BEAC dans l'élaboration de la feuille de route pour le développement de la finance durable dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

2. Mission du consultant :

Le secteur financier de l'Afrique centrale compte s'aligner aux meilleures pratiques internationales pour promouvoir une finance

à impacts positifs d'un point de vue environnemental, climatique et social. Dans cette perspective de vision commune pour la sous-région, le forum international sur le thème « Trajectoires vers la Finance Durable » organisé en mai 2023 sous l'impulsion de la BEAC avec l'appui du SBFN et de la SFI, a préconisé d'élaborer, d'ici fin 2024, une feuille de route pour développer la finance durable dans la CEMAC, suivant une approche participative et collaborative tenant compte de la structure du système financier sous régional. Cette mission sera confiée à un consultant à charge pour lui de définir les conditions d'une vision commune et de proposer une stratégie à la création de synergie et de complémentarités entre les mesures à mettre en œuvre par la BEAC et celles relevant d'autres acteurs (états membres de la CEMAC, COBAC, COSUMAF, établissements de microfinance, compagnie d'assurances, acteurs des marchés de capitaux, etc.). La durée de la mission est estimée à trois (03) mois et la date prévue pour le démarrage est pour le mois d'avril 2024.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC

(UGRIF) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le cabinet devra démontrer ses compétences et son expérience, au cours des cinq dernières années, dans de grands projets d'études liés au secteur financier et en rapport avec la finance durable dans les pays en développement. Il devra en outre disposer d'un personnel qualifié et faire preuve d'une grande capacité de collaboration avec les acteurs institutionnels et privés locaux œuvrant dans le secteur financier.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives. Par conséquent, ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une

coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 1er avril 2024.

Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917
Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email : adoum@beac.int et guiakam@beac.int copie à : idrisou@beac.int et kenkouo@beac.int

Yaoundé, le 18 mars 2024
Le Coordonnateur du Projet



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE LE COURRIER DE KINSHASA LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO ADIAC TV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr



MUSIQUE

Le nouveau clip du duo Huguette Andzoua – Ghys Andzoua disponible

Huguette Andzoua et Ghys Andzoua, deux artistes de la Cuvette Ouest, interprètent une chanson en langue Tégua intitulée « Ka nkini mè mwoyi », à la fois une valorisation de la tradition africaine et une sensibilisation au rôle des Mwènè. Gabriel Okoundji signe l'enregistrement et la réalisation du clip.

La chanson « Ka nkini mè mwoyi », littéralement « Existence » en français, a été composée par Mwènè Gabriel Okoundji. C'est une joaillerie musicale qui parle du vécu, de la mort et du rôle du Mwènè en tant qu'intercesseur entre le monde visible et le monde invisible pour l'accompagner vers les ancêtres. Elle est disponible depuis le 15 mars sur les plateformes de téléchargement légales.

À travers cette œuvre de six minutes, Mwènè Gabriel Okoundji a cherché à inculquer certains concepts propres à la tradition congolaise. Il explique : « *Ce sont les choses que je ne saurais faire avec les mots français de ma poésie. C'est un questionnement sur la mort. Une fois ma mort survenue, qui va me pleurer et s'occuper de ma dépouille, déjà que mon existence semble un désert affectif, sans réel soutien des miens ?* » Est abordée



Une séquence du clip DR

également la question de la crise des liens au sein de la famille, crise que traversent, de nos jours, de nombreuses sociétés africaines.

La dimension spirituelle Tégua est également présente. La vidéo rappelle que les Mwènè sont les interces-

seurs entre le monde visible et le monde invisible, celui des ancêtres. À en croire l'auteur de la chanson, il appartient au Mwènè d'implorer les ancêtres pour que la dépouille soit dignement accueillie dans le monde invisible. « *En Occident, le rite*

catholique impose le passage à l'église avant l'inhumation pour y être accueilli par Dieu. En terre Tégua, le Mwènè se trouve toujours en compagnie des Obela et des Ebaniki (arborant les plumes d'oiseau lors des initiations).

Ce sont ces hommes, au nom du Mwènè, qui invoquent les ancêtres et accomplissent la cérémonie », explique-t-il.

Il ajoute que dans la contrée de la Cuvette Ouest, le Mwènè demeure sans cesse accompagné de la confrérie des Obela et des Ebaniki. Ici, il verse du vin de palme pour honorer les ancêtres. Le vin de palme, comme la kola, comme l'eau, est un médiateur pour entrer en lien avec le monde des ancêtres. Le vin est versé autour des tombes en contexte avec la thématique. Toute cérémonie ne peut se faire sans danse des Ebaniki et des Obela. Ces danses d'initiation, très spectaculaires, sont prohibées aux non initiés, à l'exception des enfants et de certaines personnalités. En appui d'un clip, il s'agit avant tout de rappeler aux jeunes générations les fondements de l'un des pans importants des cultures africaines.

Rude Ngoma



EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

À la vie
bel hommage

Dieudonné ANTOINE-GANGA

Les épîtres congolaises

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

MILDRED MOUKENGA

Enky

nyuki

ROMAN

Roch Cyriaque GALEBAYI

Le Commandant Marien Ngouabi (1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Préface du Dr Thophile OBENGA

MARIEN FAUNEY NGOMBÉ

TANT QUE L'ÉQUATEUR PASSERA PAR PENDA

LE CADAVRE DU FLEUVE

Marie-Françoise Ibovi

Placide Moudoukou

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)

ALPHONSE CHARDIN N'KALA

AU CRÉPUSCULE DU RÊVE

EMILE GANKAMA

LA FAMILLE AFRICAINE

13^{es} JEUX AFRICAINS

Une fin de match cruelle du Congo face à l'Ouganda

Les Diables rouges se sont inclinés en demi-finales des 13^{es} Jeux africains, 2-4, face à l'Ouganda alors qu'ils menaient 2-0 à la pause. A défaut d'atteindre la finale, un autre défi aussi énorme se présente à eux le vendredi en clôture du tournoi de football : battre le Sénégal pour sortir de la compétition tête haute après avoir offert la médaille de bronze au pays.

Les efforts que les moins de 20 ans congolais ont déployé lors du match contre la Gambie, comptant pour la troisième journée, ont visiblement laissé les traces physiquement. Face à l'Ouganda, l'équipe n'a tenu à peine qu'une heure avant de craquer à chaque action offensive ougandaise.

Il y a forcément des regrets à exprimer au vu du scénario du match. Servyl Akouala avait donné l'avantage aux Congolais à la 15e minute sur un coup franc. Mignon Koto l'a imité dans les ultimes secondes du temps additionnel de la première mi-temps.

Le visage présenté à la



Les Diables rouges des moins de 20 ans échouant à la porte de la finale des Jeux africains/Adiac

reprise a été différent du premier. Les Diables rouges ont subi toute la seconde mi-temps les as-

sauts ougandais. Cette équipe a commencé à y croire lorsqu'Abasi Kyeyune a réduit le score

à l'heure de jeu. Bruno Bunyaga s'est ensuite mis à son avantage en signant un doublé à la 70e

minute puis à la et 73e. Les Diables rouges n'étaient plus quand Dhody Bissila commettait une faute de main sur le 4e but après la frappe de Hakim Mutebi.

« Il faut relever la tête. On est tombé de la mauvaise façon. Il faut gagner cette médaille de bronze pour se consoler », a indiqué Clément Massamba, le sélectionneur congolais à la conférence de presse d'après match. Notons que la finale de cette 13e édition mettra aux prises le Ghana, vainqueur du Sénégal, 1-0, à l'Ouganda, au terme de laquelle le successeur du Burkina Faso sera connu.

James Golden Eloué

CONGO-GABON

Vingt Diables rouges à Orléans pour préparer le match amical

Vingt joueurs doivent participer au stage d'Orléans et au match amical du 25 mars face au Gabon à Chambly.

En fin d'après-midi, Matimbou, Vimalin, Douniama, Andzouana, Ayina, Makosso et Tsouka Dozi, Dembi, Bassouamina, J.Bahamboula, D.Bahamboula, Ibayi et Ipiélé étaient arrivés. Ainsi qu'Arnold Bouka Moutou, Alain Sambou et Dany Dengaky, membres du staff technique

en attendant les arrivées Richard Akiana, Fodé Doré et Ladislas Douniama.

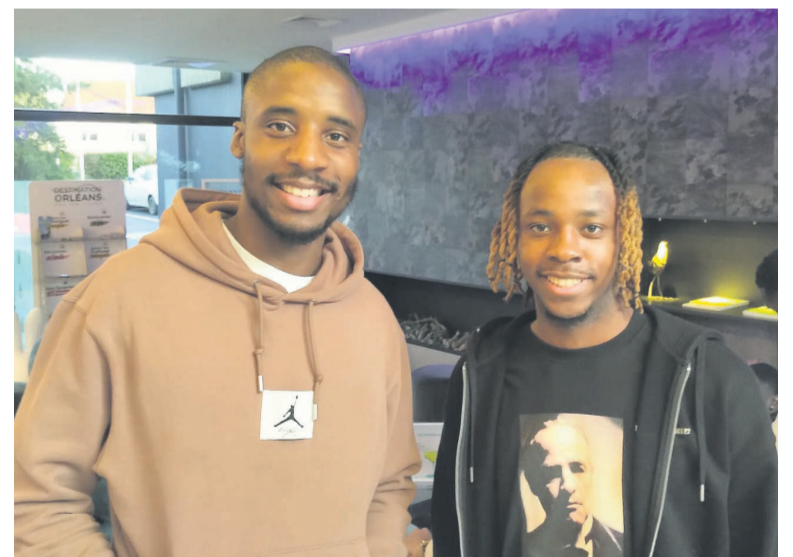
Le sélectionneur national Isaac Ngata arrive en France ce mercredi matin avec, on l'imagine, une délégation venue de Brazzaville.

Côté terrain, on note l'arrivée de quatre nouveaux

éléments: Owen Matimbou, Loick Ayina, Jason Bahamboula et Archange Bintsouka. Aussi l'absence de plusieurs «habitues» dont Thievy Bifouma, non retenu, signe qu'une page se tourne peut-être chez les Diables rouges.

Les entraînements ont débuté hier

Gardiens : Owen Matimbou (US Orléans/National 1/



Dylan et Jason Bahamboula, deux frères chez les Diables rouges/Adiac

France), Trey Vimalin (Fleury/National 2/France), Melvin Douniama (Paris FC B/6e division/France)

Défenseurs : Yohan Andzouana (DAC/1re div/Slovaquie), Christ Makosso (RWDM/1e division/Belgique), Bryan Passi (Hapoel Tel Aviv/1re div/Israël), Loick Ayina (Ross County/1re division/Ecosse)

Milieux : Fred Dembi (Red Star/N1/France), Gaius Makouta (Boavista/1re division/France), Antoine Makoumbou (Cagliari/Italie), William Hondermarck (Northamp-

ton Town/3e division/Angleterre), Chandrel Massanga (Hatayspor/1re division/Turquie), Dylan Bahamboula (Busaiteen/1re division/Bahreïn)

Attaquants : Christopher Ibayi (Ajaccio/L2/France), Sylver Ganvoula (Young Boys Berne/1re division.Suisse), Jason Bahamboula (Valmiera/1re division/Lettonie), Mons Bassouamina (FC Pau/Ligue 2/France), Alain Ipiélé (Martigues, N1), Archange Bintsouka (Partizani Tirana/1re division/Albanie)

Camille Delourme



Owen Matimbou, gardien d'Orléans, est appelé pour la première fois au Congo/Adiac-CD

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 20 mars 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 20 mars 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un projet de loi au titre du ministère des Hydrocarbures ;
- Quatre projets de décret au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Quatre projets de décret au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Un projet de décret au titre du ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Un projet de décret au titre du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public ;
- Des nominations au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat.

I/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Tilapia II entre la République du Congo d'une part, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Olive Energy E&P et la société DMT Overhood, d'autre part.

Situé à environ 50 km de Pointe-Noire, le permis Tilapia a la majeure partie de sa surface en mer. Accordé en 2005 pour 10 ans, ce permis a été prorogé pour une durée de 5 ans en 2015. La Sonarep a été chargée d'assurer le maintien de la production depuis juillet 2020 à mars 2023, date de l'attribution du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « Tilapia », pour une durée de 20 ans à un groupe contracteur constitué de la Société nationale des pétroles du Congo (titulaire avec 15%) ; Olive Energy E&P (opérateur avec 60%) et DWT Overhood (associé avec 25%).

Le 23 novembre 2023, un contrat de partage de production dénommé Tilapia II a été signé par ces mêmes parties avec la République du Congo.

Ce permis est exploité en vue de consolider la production des puits existants, de lancer une campagne de développement de 11 puits et construire un pipeline de 13 km entre Tilapia et le champ de Pointe indienne et ce, en vue d'acheminer le brut vers la Coraf. Le coût total d'investissement du projet de développement de Tilapia II est estimé à 173,5 millions de dollars. Le ministre Itoua a précisé aux membres du Conseil des ministres les paramètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production.

Outre le bonus de signature, le contracteur s'engage à réaliser des projets sociaux orientés vers l'éducation, la santé, le forage de puits d'eau, les travaux d'assainissement et l'accompagnement de jeunes congolais à créer leurs propres entreprises créatrices d'emplois, et ce à hauteur de 200 000 dollars par an.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Tilapia II entre la République du Congo d'une part, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Olive Energy E&P et la société DMT Overhood, d'autre part. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, avant de présenter les affaires inscrites à l'ordre du jour au titre de son département, a informé le Conseil des ministres du fait que les membres du Conseil d'administration de la Caisse d'assurance maladie universelle (Camu) ont désormais été désignés par les organes et administrations compétents pour ce faire. Ainsi, les autres organes dirigeants (directeur général

en particulier) seront désignés sous peu par le Conseil des ministres, afin de rendre la Camu totalement opérationnelle.

Entrant dans la présentation des affaires soumises à l'examen du Conseil, le ministre d'Etat Ayessa a présenté quatre projets de texte. Le premier d'entre eux est un projet de décret fixant les modalités de reversement des cotisations sociales à la Camu.

Pris en application de l'article 5 de la loi n°19-2023 du 17 mai 2023 portant création de la Camu, le texte fixe des dispositions concernant les versements des cotisations des employeurs, des employés, des étudiants, des personnes vulnérables, des travailleurs indépendants et des professions libérales. Le projet subordonne le versement des cotisations à une déclaration nominative des cotisations 10 jours avant leur exigibilité. Les versements de cotisations à la Camu se font par virement bancaire automatique, par chèque ou par transfert électronique, sous peine d'une pénalité de 3% du montant dû en cas de retard.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de reversement des cotisations sociales à la Camu.

Le deuxième texte présenté est un projet de décret fixant les modalités d'affiliation et d'immatriculation des assurés sociaux au régime d'assurance maladie universelle. Pris en application de l'article 9 de la loi n°37-2014 du 27 juin 2014 instituant le régime d'assurance maladie universelle telle que modifiée et complétée par la loi n°12-2023 du 10 mai 2023, le projet fait obligation à toute personne physique de nationalité congolaise et résidant au Congo de s'affilier au régime d'assurance maladie universelle et à tout employeur d'immatriculer son entreprise ou son établissement à la même caisse. Il permet aussi aux étrangers résidant régulièrement au Congo la possibilité d'adhérer à ce régime. Cette affiliation donne droit à chaque assuré de bénéficier d'un numéro matricule et d'une carte d'adhérent. Le changement dans la situation juridique ou la perte de la carte d'assuré doivent être notifiés et signalés à la caisse dans des délais prévus par le décret.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités d'affiliation et d'immatriculation des assurés sociaux au régime d'assurance maladie universelle.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ayessa a soumis aux membres du Conseil un projet de décret fixant les taux et montants de cotisation pour chaque catégorie d'assurés au régime d'assurance maladie universelle. Les catégories visées sont notamment les employeurs publics et privés (4,55% de la masse salariale brut) ; les employés publics et privés (2,27% du salaire brut) ; les titulaires de pension (2,27% des pensions vieillesse et/ou d'invalidité) ; les étudiants (forfait annuel de 11.764 frs CFA) ; personnes vulnérables (forfait annuel de 3 529 frs CFA).

Je renvoie les compatriotes désireux de voir à quel niveau se situe le taux de cotisation applicable selon leur catégorie d'assuré à la lecture du décret à la publication du texte au Journal officiel ou à se rapprocher le moment venu des services de la Camu.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les taux et montants de cotisation pour chaque catégorie d'assurés au régime d'assurance maladie universelle.

Enfin, le ministre d'Etat Ayessa a présenté un projet de décret fixant les conditions d'ouverture, de maintien, de liquidation, de suspension et de fermeture du droit aux prestations.

Pris en application de l'article 38 de la loi n°37-2014 du 27 juin 2014 instituant le régime d'assurance maladie universelle telle que modifiée et complétée par la loi n°12-2023 du 10 mai 2023, le projet de décret détermine les conditions d'ouverture, de maintien, de liquidation, de suspension et de fermeture du droit aux prestations pour l'assuré social. A cet égard, deux conditions sont nécessaires : l'affiliation au régime ; la régularité de paiement des cotisations sociales.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions d'ouverture, de maintien, de liquidation, de suspension et de fermeture du droit aux prestations.

III/- Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Invité par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Josué Rodrigue Ngouonimba, ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, a soumis à la sagacité des membres du Conseil quatre projets de décret. Le premier texte est un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du guichet unique informatisé sur les actes d'autorisation de construire et de démolir.

Le code de l'urbanisme issu de la loi n°6-2019 du 5 mars 2019 prévoit des innovations majeures ainsi que des solutions aux dysfonctionnements dans les secteurs de la gestion urbaine, de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, avec pour objectif de lutter contre les constructions anarchiques et non conformes.

Parmi les innovations, il convient de relever la création d'un guichet unique informatisé. Le plan national de développement (PND 2022-2026) a érigé la promotion immobilière comme un de ses piliers. Ainsi, l'amélioration du climat des affaires passe notamment par la résolution de la problématique de l'octroi rapide, simplifié et transparent du permis de construire. Cette nécessité exige la mise en place d'un guichet unique réunissant sur un même site tous les acteurs intervenant dans le traitement du permis de construire. Ce guichet sera la seule interface pour les usagers qui sollicitent une autorisation de construire.

Le guichet permettra notamment la délivrance rapide des autorisations et permis de construire ; la garantie de la transparence dans la perception des menues recettes ; la sécurisation et l'assurance que les recettes perçues arriveront au Trésor public ; la participation au processus de décentralisation transférant la compétence étatique du droit de l'urbanisme vers les communes.

Poursuivant son propos, le ministre Ngouonimba a soumis à l'examen des membres du Conseil trois autres projets de décret. Le premier texte détermine le contenu du dossier technique de la demande de permis de construire, ainsi que les procédures d'instruction pour chaque catégorie ; les deux autres textes déterminent tour à tour la procédure d'obtention du certificat de conformité et le permis de démolir un bâtiment.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté successivement les projets de décret portant, pour le premier, attributions, organisation et fonctionnement du guichet unique informatisé sur les actes d'autorisation de construire et de démolir ; déterminant, pour le deuxième, le troisième et le quatrième texte, le contenu du dossier technique de demande de permis de construire ainsi que les procédures d'instruction pour chaque catégorie ; la procédure d'obtention du certificat de conformité en matière de construction et la procédure d'obtention du permis de démolir un bâtiment.

IV/- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen du Conseil, en lieu et place de M. Emile Ouosso, ministre de l'Energie et de l'Hydraulique en mission, un projet de décret portant approbation de la convention de concession pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Liouesso de la mission de service public de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique et de son avenant.

La loi n°14-2003 du 10 avril 2003, qui régit depuis lors le secteur de l'électricité et prévoit sa libéralisation, érige la délégation du service public de l'électricité en principe de gestion. Ainsi, l'Etat peut confier à une ou plusieurs personnes de droit public ou privé de droit congolais, la gestion du service public de l'électricité.

Entre 2018 et 2020, le gouvernement a assuré l'élaboration et le suivi des processus de mise en concession des centrales hydroélectriques de notre pays.

C'est sur ces fondements que la centrale hydroélectrique de Liouesso a été mise en concession au profit de la société Energaz, le 21 mai 2022.

Aux termes de la convention de concession assortie d'un cahier des charges, les droits et obligations qui s'imposent au concessionnaire à l'égard de l'Etat comprennent notamment : le financement privé

des investissements nécessaires au service public de l'électricité, la construction et l'extension des ouvrages ou équipements, leur entretien, leur maintenance et leur exploitation. La convention de concession étant un acte juridique élaboré, discuté et signé par les parties sur la foi de leur libre consentement, il est apparu nécessaire aux pouvoirs publics de l'appuyer par un décret d'approbation pris en Conseil des ministres, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret 2017-247 du 17 juillet 2017 fixant les modalités de délégation de gestion de service public de l'électricité.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la convention de concession pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Liouesso de la mission de service public de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique et de son avenant.

V/- Ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public

Invité par le président de la République à présenter son texte, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de décret fixant les attributions et les modalités de nomination des gestionnaires des programmes ministériels.

La loi organique du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances consacre le passage de la budgétisation en mode moyen à la budgétisation en mode programme. Cette modalité suppose une gestion axée sur les résultats, avec pour conséquences : la responsabilisation des acteurs ; la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et un renforcement de la transparence et de la gouvernance des finances publiques.

La loi organique introduit donc le responsable de programme comme nouvel acteur dans le management des programmes budgétaires. Sous l'autorité du ministre de tutelle, le responsable de programme affecte les moyens et contrôle les résultats des services chargés, sous sa responsabilité, de la mise en œuvre d'un programme.

D'autre part, le projet de décret énumère tous les acteurs qui interviennent dans le management de la performance, à savoir notamment : le coordonnateur des programmes ; le responsable des programmes ; le responsable d'action ; le responsable de l'unité opérationnelle ; le directeur des études et de la planification, nouvellement chargé de la fonction financière du ministère.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions et les modalités de nomination des gestionnaires des programmes ministériels.

Enfin, et concernant les mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat.

Sont ainsi nommés :

- Président du conseil d'administration du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des micros, très petites, petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat : M. Rodrigue Malanda-Samba, conseiller du président de la République ;

- Directeur général du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des micros, très petites, petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat : M. Dayi Allaire Branham Kitombo, actuellement directeur général par intérim et confirmé à son poste ;

- Directeur général-adjoint du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des micros, très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat : M. Brice Makaya Kokolo, anciennement directeur d'agence de la société générale à Brazzaville.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 20 mars 2024

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement

hierry Lézin Mougalla



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

*(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



ENSEIGNEMENT

L'Université catholique du Congo Brazzaville a ouvert ses portes

L'ouverture officielle de l'établissement d'enseignement supérieur, implanté à Liambou, dans le département du Kouilou, a eu lieu le 19 mars au cours d'une rencontre qui s'est déroulée à Saint Charles Lwanga, à Pointe-Noire.

La rencontre marquant la première rentrée académique de l'Université catholique du Congo Brazzaville (UCCB) a permis aux responsables et aux enseignants de cet établissement de prendre contact, de présenter et d'échanger avec leurs étudiants sur les programmes et les portails proposés ainsi que sur d'autres aspects qui entrent dans le cadre de leur formation (logement, transport et autres). Prévus d'abord pour octobre dernier, la rentrée a pu avoir lieu finalement ce mois de mars.

Initié par la conférence des évêques du Congo, le projet de construction de cette université a été réalisé avec le soutien de l'Etat congolais et des compagnies pétrolières opérant dans le pays. Selon le projet, cet établissement doit disposer de trois facultés. Mais dans sa phase actuelle, seule la faculté des sciences et technologie a été ouverte. Celle-ci a trois portails, notamment biologie-géos-



ciences-chimie, physique-chimie-géosciences et mathématiques-informatique-physique.

Donnant la raison pour laquelle la rentrée académique de l'UCCB eu lieu à Saint Charles Lwanga plu-

tôt qu'à Liambou sur son site, Alfred Charles Sokath, doyen de la Faculté des sciences et technologie a expliqué : «Le site de l'université est encore en construction. La réception des installations c'est sous

peu. Pour ne pas trop faire attendre les étudiants et les parents, nous avons voulu faire cette rentrée universitaire aujourd'hui et commencer les cours cette semaine ici à Pointe-noire». De son côté, Olivier Mas-

samba Loubelo, président de cette université, a assuré : « Cette année, nous commençons en mars. C'est un peu étonnant dans le calendrier congolais mais nous ne perdons rien puisque nous avons adopté le système LMD, la semestrialisation, donc nous aurons deux semestres et terminerons notre année académique le 19 décembre 2024. Nous sommes sûrs qu'après Pâques, nous allons intégrer le site de Liambou pour poursuivre les enseignements avec les étudiants».

L'UCCB entend proposer un enseignement d'excellence et performant permettant de donner une formation de qualité aux étudiants pour les rapprocher du monde du travail et résoudre ainsi l'équation emploi-formation. La rencontre de son ouverture officielle a débouché sur un aperçu du cours de géosciences, une manière de maquer sa première rentrée académique.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

«Le site de l'université est encore en construction. La réception des installations c'est sous peu. Pour ne pas trop faire attendre les étudiants et les parents, nous avons voulu faire cette rentrée universitaire aujourd'hui et commencer les cours cette semaine ici à Pointe-noire».

NÉCROLOGIE



La famille Mtsounda les enfants Matangou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de Mme Mtsounda Françoise survenu le 11 mars 2024 à Pointe-Noire, des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient à Pointe-Noire au quartier Siafoumou, arrêt manguier, en allant vers Tchiali, avant dernière ruelle avant le pont

La date de l'inhumation est fixée au samedi, 23 mars 2024 au cimetière privé de Loubou

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

GENRE

Le Zonta club de Brazzaville voit le jour

Affilié au Zonta international basé aux Etats-Unis, le Zonta club de Brazzaville, qui est déjà mis en place, va célébrer sa sortie officielle le 6 avril.

« À cette occasion, une collecte de fonds sera faite afin de soutenir les femmes qui souffrent de la fistule obstétricale », a expliqué la présidente Charter du Zonta club de Brazzaville, Rose Paraiso, qui a reçu la charte du Zonta international. Le Zonta club de Brazzaville, a-t-elle poursuivi, est le premier club service au Congo qui s'intéresse uniquement à l'amélioration du statut de la femme et à son autonomisation.

A dire vrai, la feuille de route du Zonta club de



La présidente Charter du Zonta club de Brazzaville, Rose Paraiso/Adiac

Brazzaville est la même que celle du Zonta club international. Ses objectifs étant d'améliorer le statut de la femme dans les domaines politique, économique, professionnel et même sanitaire.

Promouvoir la justice, le respect des droits humains, les libertés fondamentales, mettre en œuvre les programmes de service allongent la liste des objectifs poursuivis par le Zonta club de Brazzaville.

Selon sa présidente, soutenir les femmes souffrant

de la fistule obstétricale sera le cheval de bataille du Zonta club de Brazzaville cette année.

En rappel, le Zonta club international a été fondé le 8 novembre 1919 à New York, aux Etats-Unis. La structure compte plus de 3000 membres dont plus de 12000 clubs dans plus de soixante-sept pays à travers le monde. A ceux-là vient donc s'ajouter le Zonta club de Brazzaville qui représente le Congo parmi les pays membres du Zonta club international.

Rominique Makaya

FONDATION JEAN-LUC-LAGARDÈRE

Les bourses de création 2024 disponibles

La fondation Jean-Luc-Lagardère a lancé officiellement les candidatures pour 2024 de ses bourses de création professionnelles visant à soutenir les carrières de jeunes artistes internationaux originaires ou basés dans des pays francophones.

L'appel à candidatures pour la promotion 2024 des bourses de la fondation Jean-Luc-Lagardère est ouvert jusqu'au 16 juin. Au total, ce sont neuf bourses qui seront attribuées cette année à de jeunes créateurs et professionnels dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel et de la musique. Il s'agit de la bourse photographe, bourse producteur de cinéma, bourse auteur de documentaire, bourse auteur de film d'animation, bourse scénariste TV, bourse écrivain, bourse libraire, bourse journaliste de presse écrite et enfin la bourse musicien.

A titre d'exemple, la bourse « photographe » d'un montant de 10 000 euros, environ 6 500 000 FCFA, est attribuée à un jeune photographe professionnel et non un groupe, désireux d'effectuer en France ou à l'étranger une production photographique à caractère documentaire, dans le domaine social, économique, politique ou culturel.

La bourse musicien, quant à elle, est notamment attribuée à un jeune musicien ou un groupe, qu'importe le genre, ayant déjà enregistré un album ou un EP et qui présente un projet de création musicale original. Cette bourse de 15 000 euros, soit 9 839 000 FCFA, est destinée à produire un album contenant au minimum

dix titres d'une durée minimum de 40 minutes. En outre, elle vise à accompagner la sortie du dit album (réalisation de clips, scénographie...). La sortie de l'album ne doit pas être prévue avant janvier 2025. La production d'un mini-album ou d'EP ne rentre pas dans le cadre de cette bourse. La bourse musicien est scindée en deux catégories : la catégorie musiques actuelles et la catégorie jazz et musique classique, attribuée en alternance d'une année sur l'autre...

A en croire la fondation Lagardère, ces bourses sont ouvertes aux candidats ayant 30 ans minimum et 35 ans maximum. Aussi, ils doivent avoir une première expérience professionnelle réussie dans leur discipline et présenter un projet original et ambitieux en langue française. Les liens pour postuler sont disponibles sur le site web de la fondation et sur ses réseaux sociaux.

Décernées par des jurys prestigieux depuis 1990, ces bourses offrent aux lauréats non seulement des moyens financiers mais aussi le temps nécessaire pour réaliser un grand projet, celui qui leur permettra de s'affirmer dans leur domaine. « Bien plus qu'une aide financière, ces bourses sont un véritable tremplin pour la suite de leur carrière », a noté la fondation.

Merveille Jessica Atipo